

l'interdit

Volume 17 – numéro 1
septembre-octobre 1975



	Canada Post Postage paid	Postes Canada Port payé
Bulk Third Class	En nombre troisième classe	F 124 Montréal
Retour garanti		

l'interdit

VOLUME 17 - NUMÉRO 1
SEPTEMBRE-OCTOBRE 1975



Journal des Diplômés
de l'Université de Montréal,
paraît six fois l'an.

Les bureaux de l'Interdit sont
situés au 2910, boul. Edouard-
Montpetit, suite 3, Montréal
H3T 1J7, Téléphone: 343-6230.

Publicité:

Publi-Université Inc.
C.P. 1457
Place Bonaventure
Montréal, Qué.
Téléphone: (514) 672-1735

Les reproductions sont
autorisées moyennant mention
de l'Interdit et des auteurs.
Dépôt légal no D6800280,
Bibliothèque Nationale du Québec.
Tirage mensuel certifié:
38 000 copies

Septembre-octobre 1975
Volume 17 no 1

Comité de l'Interdit:
président
Gérard Ducharme
directeur de la rédaction
Michel Guillotte
Le directeur
de l'association
Marcelle Croteau

Conception graphique
Maryse Charette

Abonnement
annuel: \$6
à l'étranger: \$8

sommaire

<i>Éditorial</i>	3
<i>Le carnet</i>	4
<i>Tournoi de golf</i>	5
<i>Diplômés-auteurs</i>	7
<i>Nouveau conseil d'administration des diplômés</i>	8
<i>Où va l'école?</i>	10
<i>Le nom de la femme mariée</i>	14
<i>À quoi ressemblera l'avenir électrique du Québec</i>	15
<i>Refonte des règlements des diplômés de l'Université de Montréal</i>	18

éditorial

Après être sortie d'une enfance plutôt prolongée, (quelque 35 années), notre association sort maintenant plus vigoureuse que jamais de cinq années d'adolescence au cours desquelles elle a tenté d'assurer ses moyens de subsistance tout en tâchant de se définir une vocation viable. Les cinq dernières années ont été marquées par une recherche d'identification ainsi que par un désir de vivre et de servir. Optant d'abord pour le service à ses membres afin de bien s'implanter parmi eux, elle a réussi à mettre de l'avant de nombreux projets qui ont connu de francs succès toujours plus nombreux d'une année à l'autre. Les activités des deux dernières années ont été particulièrement bien réussies et sont à l'honneur de mes prédécesseurs et de leur équipe. Il me plaît particulièrement de rappeler les bons moments passés lors du festin gaulois, la chaleur et la dignité qui ont

entouré la remise du Mérite annuel à un diplômé de taille, le très honorable Pierre Elliot Trudeau, et le succès sans précédent qui a couronné le voyage en Russie.

Ces expériences sont enrichissantes et encourageantes. De plus elles ont attiré un nombre plus grand de diplômés et elles nous dictent notre conduite du point de vue service aux membres. Il n'est pas question de lâcher. Aussi, nous prévoyons pour cette année un répertoire de voyages qui offriront des possibilités de vacances à plusieurs périodes de l'année. L'assemblée générale annuelle aura lieu cette année à l'heure de l'apéritif et elle se déroulera dans nos locaux, où vous aurez l'occasion de rencontrer plusieurs personnalités de l'administration de votre Université.

C'est la première manifestation et nous vous y attendons nombreux. Nos manifestations sociales seront augmentées d'un banquet aux huitres qui se tiendra au mois de novembre; surveillez l'annonce et réservez dès maintenant. De plus, nous songeons à mettre sur pied une série de déjeûners-causeries. Nous élaborons présentement un programme d'activités sportives qui vous réserve des surprises tout en incluant le traditionnel

tournoi de golf qui a attiré cette année un nombre record de joueurs et a été couronné d'un grand succès. L'*Interdit* comme vous le voyez revient dans une nouvelle forme qui vous plaira sûrement et qui contribuera au rayonnement de votre association et de votre Université.

Lors de sa réunion d'été, votre Conseil a élaboré son orientation et sa politique générale de façon à continuer et à augmenter ses services aux membres, mais ce qui, je crois, dénote la vigueur de votre association, c'est la décision de contribuer au rayonnement de l'Université en offrant notre collaboration à certains projets liés à son développement. L'association a prouvé sa viabilité, elle s'est implantée auprès des diplômés, elle se sent maintenant capable de servir son *Alma Mater*.

Notre programme de service aux membres est bien rempli, notre programme service envers l'Université le sera sûrement autant d'ici peu. Il ne nous manque plus qu'un élément pour mener à bien tous nos projets: l'adhésion massive des membres et la remise sans retard de votre cotisation. Nous l'attendons dans les prochains jours, c'est un effort minime qui rapporte gros.

**Le Président,
Paul-André Tétrault**

LES DIPLÔMÉS DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL FORMULE DE COTISATION

(Complétez en lettres moulées, s.v.p.)

CONTRIBUTION ANNUELLE	\$ 25.00
(Comprenant l'abonnement à l'Inter)	
CONTRIBUTION DE SOUTIEN	\$ _____
(A la vie de l'Association)	
TOTAL	\$ _____

Nom _____

Adresse domicile _____

Ville et zone postale _____

Province - Pays _____

Téléphone domicile _____

Faculté _____ Année _____ Date de naissance _____

Employeur _____

Adresse du bureau _____

Ville et zone postale / ou Province - Pays _____

Téléphone bureau _____

● MERCI

le carnet

DROIT



1951
Me Marc Brière a été nommé juge au Tribunal du Travail, à Montréal.

1957
M. le juge Gilles Poirier, de la Cour provinciale, siégeant actuellement au Tribunal du Travail à Montréal, a été nommé président de la nouvelle Commission des Affaires Sociales.

HEC

1951
Monsieur Réal Tardif a été nommé au poste de surintendant à l'administration de la Banque Provinciale du Canada. M. Tardif était auparavant directeur du Service du Marketing.

1961
M. Michel Gagnon a été nommé au poste de vice-président à la direction, division de la distribution en gros, Compagnie de Papier Rolland Limitée.

1963
M. Pierre Laurin a été nommé directeur de l'École des Hautes Études commerciales.

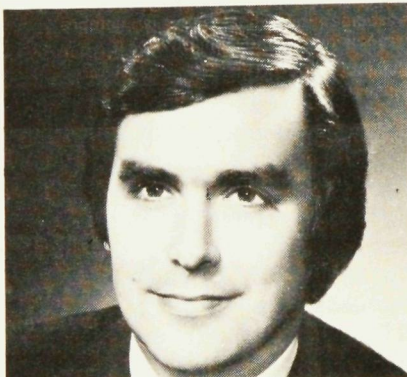
1965
M. Pierre Lacasse a été nommé au poste de directeur du Service de Marketing de la Banque Provinciale du Canada. M. Lacasse était auparavant directeur adjoint du Service du Marketing.

1967
M. Serge Houde, R.I.A., a été nommé

au poste d'adjoint au contrôleur de la Compagnie Internationale de Papier du Canada.

1972
M. André Blais s'est joint à l'agence de Publicité Grey Ltée au poste de chef de publicité.

OPTOMÉTRIE



1963
Monsieur Jean-Marie Rodrigue a été nommé président du Conseil d'administration et président de l'Exécutif de l'Institut de Recherche et de Perfectionnement en Optométrie du Québec.

PHARMACIE

1949
Monsieur Léo Gosselin, B.Sc., Pharm. vice-président, Direction Scientifique, a été nommé à la direction de Nordic Pharmaceutiques Ltée.

1964
M. Claude P. Dupuis, faculté de Pharmacie B.Sc. Pharm. 1964 et MBA 1966, Université McGill, récemment assistant vice-président de la Corporate Development de Rhodia Inc., New York, a été muté au siège social de la maison-mère Rhone-Poulenc S.A. à Paris, France où il est maintenant responsable des affaires américaines (U.S.A.) au département international de cette société. Rhone-Poulenc est la plus grande entreprise chimique française.

PHILOSOPHIE

1957
Monsieur Lubomir Gleiman, étudiant à l'Institut d'Etudes Médiévales de l'université de Montréal en 1957 a reçu un doctorat *honoris causa* du Newton College (Massachusetts) le 11 mai 1975. M. Gleiman a également été nommé « Senior Fellow in Political Philosophy » au Boston College.

POLY



1942
Monsieur Lucien G. Rolland, président et directeur général de la Compagnie de Papier Rolland Ltée et administrateur de la Banque de Montréal, de la Standard Life Assurance Co., de Bell Canada, du Canadien Pacifique Ltée et de plusieurs autres entreprises canadiennes, a été élu au Conseil d'administration de l'Atlas Copco Canada Ltd. lors d'une réunion du conseil tenue au cours du mois de mai dernier.



1946
M. Camille A. Dagenais, ing., a été nommé au Conseil d'administration d'Air Liquide Canada Limitée. M. Dagenais est président du conseil et directeur administratif du Groupe SNC.

1952
La firme Lemieux, Morin, Bourdages, Doucet, Simard & Associés, ingénieurs-conseils, est heureuse d'annoncer la nomination de **M. Emeric Léonard**, ingénieur, au poste de directeur du bureau de Montréal.

1956
L'Association des Ingénieurs-Conseils du Québec a le plaisir d'annoncer la nomination de **monsieur Paul T. Beauchemin** comme officier pour l'année 1975-1976. M. Beauchemin est président de Beauchemin-Beaton-Lapointe Inc.

le tournoi des maîtres ...des bacheliers et des docteurs

Claude Beausoleil

Le vent fouettait sans pitié son visage,
Les cumulus crachinaient leur venin
Sur le métal brillant de sa flamberge.
Mais rien ne pouvait arrêter Alepin

Les années de frustrations
Sur les verts terrains de bataille,
Les milliers de balles
Massacrées dans l'illusion

De gagner un jour la guerre du birdie
Allaient enfin trouver leur raison d'être
En ce jour-là; dans le plus inédit
Des tournois pour chevaliers champêtres.

Dans l'eau de Laval ou à Laval-sur-le-Lac
Alepin frappait sans relâche
Un, deux puis trois et quatre
Jusqu'à 74 coups pleins de rage.

Au bout du parcours les balles massacrées
Et les frustrations ne comptaient plus.
Pas plus que les clients perdus
Et les femmes esseulées

Car le pro Alepin venait de toucher
Le nirvâna des mystiques,
Le ciel des catholiques,
Ou, si l'on préfère, le championnat des diplômés.

Toute la cour était réunie
Pour lui rendre hommage;
Du plus humble des pages,
Jusqu'à Pierre Michaud l'érudit.

Les libations donnèrent vite cours
À autres congratulations.
Surtout qu'il s'agissait d'un jour
Fertile en émotions

Pour les disciples de Thémis
Qui venaient de décrocher
Le trophée d'équipe sans tricher
Pour la première fois depuis 1926.

La belle dame Archambault
Reçut elle-aussi sa palme
Des mains anxieuses du sieur Michaud
Pour sa victoire au brut-femme

Mais le prix des prix était encore à venir.
C'est au milieu d'un silence religieux
Que le président et golfeur fabuleux
Pierre Archambault sortit son Menhir;

Honneur suprême de la société des diplômés
Pour gratifier l'ineffable monsieur M.C.
Qui malgré ses déboires sur le terrain
S'était fait le pourvoyeur d'entrain

C'est ainsi que le rideau tombait à point
Pour clôturer avec l'éclat du diamant
Le plus grand des tournois en béatifiant
Le sieur Michaud au-delà des séraphins.

Cette année encore le tournoi de golf a suscité un très grand intérêt. Toutes les places disponibles ont rapidement été réservées de sorte que plusieurs diplômés ont été déçus de ne pouvoir s'inscrire. Alors à tous ceux qui n'ont pu se joindre à nous, nous les invitons à être des nôtres l'année prochaine.

Nous tenons à remercier les généreux commanditaires qui ont contribué au succès du tournoi.

A. Desroches Inc.
Air France
Arlington Sports Ltd.
Association Diamond Taxi
Bam Pharmaciens
Banque Provinciale du Canada
Bell Canada
Birks Henry & Sons Ltd.
B.P. Canada Limitée
Brasserie Labatt Limitée
Brasserie O'Keefe Ltée.
Café Martin
Co. Dentaire América
Dépôt dentaire (Canada) Limitée
Dominion Engineering Works Ltd.
Gulf Oil Canada Limited
Journal Offset Inc.
Lucien Laverdure Inc.
Gaston Leblanc
Lord & Cie Limitée

Noisieux, Lyonnais, Gascon, Bédard,
Lussier, Sénécal & Associés
Pepsi-Cola Canada Ltée.
Plow & Watters Printing Limited
(M. Bryce Muir)
Pré-Sport Inc.
RCA Limitée
Seagram Jos & Sons Ltd.
Seven-Up Montréal Limitée
Shell Canada Ltd.
Standard Brands Ltd.
Taxi Lasalle
Thérien Frères Ltée
Thomcor Cie de Gestion Ltée
Trust Général du Canada
Western Tire & Auto Supply
(Canada) Ltd.
Westinghouse of Canada Ltd.



*Location d'autos à la journée ou à l'année
Spéciaux de fin de semaine*

— SKY HAWK —
PONTIAC — BUICK — ASTRE
VENTURA — GRAND PRIX — LEMANS
RIVIERA — G.M.C.

**5987 AVE VERDUN, VERDUN
MONTRÉAL, QUE. 768-2551**

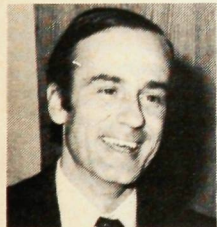
Diplômés • auteurs



L'ÈRE D'EMEREC ou LA COMMUNICATION AUDIO-SCRIPTO-VISUELLE À L'HEURE DES SELF-MEDIA

Jean CLOUTIER, Droit 1957, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 1973. 258 pp., \$12.85.

Paru d'abord en 1973, primé du « Award of Merit » par le « First Canadian Festival of Institutionally Produced Instructional Media 1973 », épuisé en un an et vivement espéré depuis, *L'ère d'Emerec* 2e édition a été lancé à la Foire Internationale du Livre de Montréal, elle-même placée sous le signe de la communication.



DES MILIEUX DE TRAVAIL A RÉINVENTER

Jacques GRAND'MAISON, Théologie 1956, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal. 208 pp., \$9.25.

Sociologue engagé, Jacques Grand'Maison propose un cadre de réflexion critique pour évaluer la situation actuelle des milieux de travail au Québec. Ce premier volume est une étude qui débouche sur un essai de réinvention d'une véritable praxis sociale dans une aire si importante de l'expérience humaine.

UNE TENTATIVE D'AUTOGESTION

Du même auteur, Montréal, Les

Presses de l'Université de Montréal. 208 pp., \$8.25.

Après l'essai que Jacques Grand'Maison a entrepris dans des milieux de travail à réinventer, l'auteur se sert d'un cas type, l'usine Regent Knitting devenue Tricofil, qui fait état de la situation des milieux de travail où l'auteur a été impliqué. Par l'étude qu'il propose d'un cas concret, il donne sa pleine dimension à la réflexion critique que le premier volume propose sur l'acheminement éventuel vers certaines formes de travail autogéré.

L'ÉDUCATION PERMANENTE ET L'UNIVERSITÉ QUÉBÉCOISE / À LA RECHERCHE DE STRATÉGIES

Gaétan DAOUST, Arts 1949, Etudes médiévales 1963, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal. 298 pp., \$6.50.

Les dirigeants des universités du Québec, lors d'un colloque de deux jours, ont décidé de s'engager sur le terrain des stratégies de transformation. On trouvera dans les Actes de cette importante rencontre consignés dans l'ouvrage *L'éducation permanente et l'université québécoise* une recherche de moyens à prendre pour instaurer au Québec un régime intégré d'éducation permanente.

LES COMMUNAUTÉS URBAINES DE MONTRÉAL ET DE QUÉBEC: PREMIER BILAN

Textes de Lawrence HANNIGAN, Gilles LAMONTAGNE, Jacques LÉVEILLÉE (Sciences Sociales 1964), Marie-Odile TRÉPANIÉ (Droit 1970) et Armand TROTTIER, sous la direction de Guy LORD (Droit 1962), A. TREMBLAY et Marie-Odile TRÉPANIÉ (Centre de Recherche en Droit public de l'Université de Montréal), Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal. 115 pp., \$5.50.

Les communautés urbaines existent depuis cinq ans au Québec et leur avenir est mis en cause. A l'invitation du Centre de Recherche en Droit public (CRDP), un groupe de haut-fonctionnaires provinciaux et municipaux, d'hommes politiques et d'universitaires se sont réunis pour faire le bilan de communautés urbaines et s'interroger sur leur évolution. Les textes présentés à cette occasion par les invités à la conférence de presse, ainsi qu'un résumé des discussions qui ont marqué cette rencontre font l'objet du livre en question.

Gérard Parizeau, Ltée

COURTIERS D'ASSURANCES AGRÉES

410, rue Saint-Nicolas,
Montréal, Québec, H2Y 2R1
Tél.: 842-3451



CABINET SPECIALISÉ POUR
L'ASSURANCE DE LA
RESPONSABILITÉ
PROFESSIONNELLE

ERREURS ET OMISSIONS

PARTICULIÈREMENT POUR

LES MEMBRES DES
ORGANISMES SUIVANTS

- Le Barreau du Québec
- La Corporation professionnelle des arpenteurs géomètres du Québec
- La Chambre des notaires du Québec
- L'Association des courtiers d'assurances de la province de Québec
- L'Association des comptables agréés de la province de Québec
- L'Association des radiologistes de la province de Québec.
- L'Association des agents de réclamation de la province de Québec
- L'Association des denturologistes du Québec

ET L'ASSURANCE DE LA RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE DES ADMINISTRATEURS

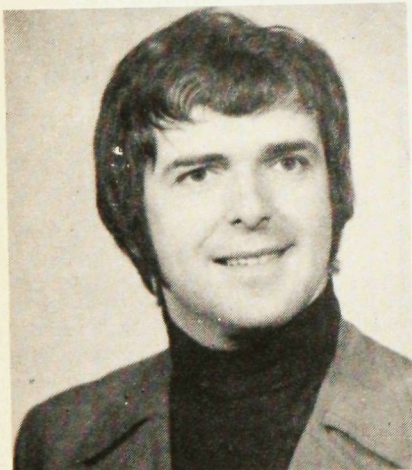
ACCIDENT ET VIE • ASSURANCES GÉNÉRALES

Bureau affilié à Québec
J.E. Poitras Inc.

Firme associée

Hébert, LeHouillier & Associés Inc., actuaire-conseils

nouveau conseil d'administration des diplômés



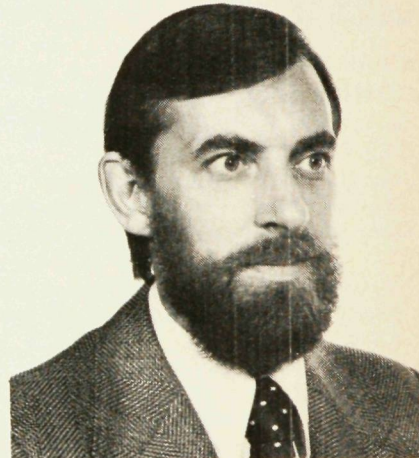
PRÉSIDENT
M. Paul-André Tétreault,
Architecte 1966.

Associé senior de l'agence d'architectes Frappier, Parent, Tétreault, Languedoc. Président de l'Ordre des Architectes du Québec, président de Intersult Inc., et directeur de Coplanam Inc. Membre du Conseil d'Administration de l'Institut de Cardiologie de Montréal



VICE-PRÉSIDENT
Me Claude Leblanc, avocat.

Directeur des relations publiques Société Nationale de Fiducie, administrateur de diverses sociétés et compagnies.



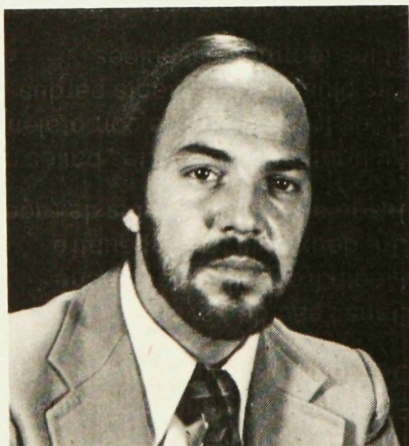
TRÉSORIER
M. Patrice Poirier,
Architecte 1966.

Membre de l'Ordre des Architectes du Québec. Membre de la Société d'Architecture de Montréal. Bureau Patrice Poirier, architecte. Architecte chargé de projet du stade olympique de Montréal.



VICE-PRÉSIDENT
Me Louise Mailhot,
Droit.

Associée de l'étude Du Mesnil, Mailhot & Pomminville, avocats. Membre de la Corporation des Conseillers en Relations Industrielles.



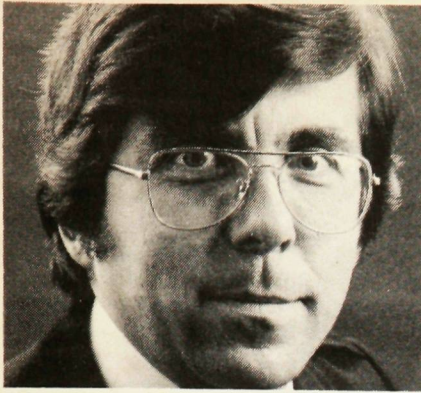
SECRÉTAIRE
M. Gérard Ducharme,
B.Sc. 1967, MBA - HEC 1972.

Directeur des activités en gestion du design et directeur du diplôme en sciences administratives de l'École des Hautes Études commerciales.



PRÉSIDENT SORTANT
Me Jean-Jacques L'Heureux,
Droit 1956.

Etude Allaire, L'Heureux, Gratton & Blain. Associé senior de cette firme de seize avocats. Conseiller de la Reine.



M. Jacques Breton,
Lettres 1968.

Ancien chef de cabinet du Sous-Ministre au Ministère de l'Immigration du Québec et ancien directeur du Service d'Accueil et d'Hébergement. Depuis 1972, il est aux relations publiques chez Imasco Ltée.



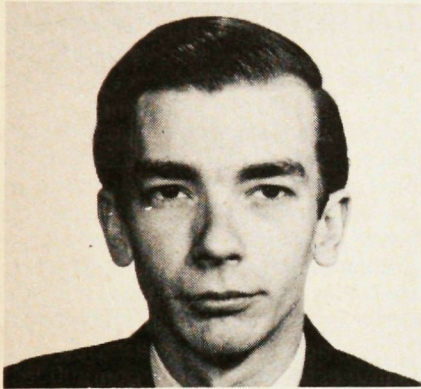
M. Gérard Lépine,
Arts 1957.

Président de la Corporation des Services en Gestion, Inc., et président de la Corporation des Artistes-Interprètes du Québec, Inc.



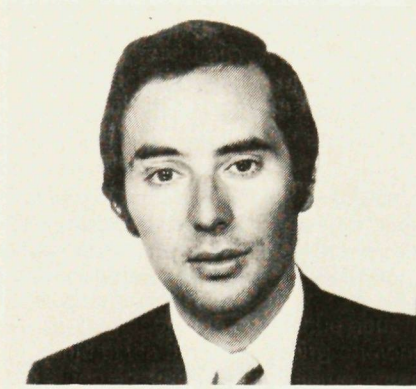
Dr A.D. Archambault,
Médecine 1929.

Médecin, membre de l'Association des Médecins de Langue Française de la Société Médicale de Montréal, de l'Association Médicale Canadienne.



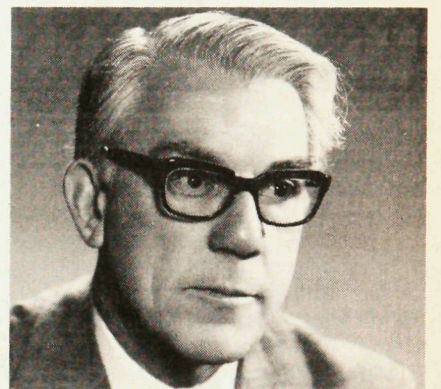
M. Michel Guillolette,
Lettres 1971.

Linguiste, auparavant membre d'un cabinet international de conseiller en administration, il est maintenant attaché au Centre de Linguistique de l'Entreprise. Membre du Comité consultatif canadien auprès de l'Organisation Internationale de Standardisation.



M. Jean-Pierre Roy,
Polytechnique 1972.

Associé de la firme Liboiron, Roy & Associés / Ingénieurs-Conseils. Membre de l'Ordre des Ingénieurs du Québec.



REPRÉSENTANT DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

M. Roger Larose,
Pharmacie 1932, Sciences sociales, économiques et politiques 1934.

Vice-recteur à l'administration de l'Université de Montréal. Administrateur de la Banque Canadienne Nationale.



M. Pierre Leroux,
HEC 1970.

Membre de l'Ordre des Comptables Agréés de la Province de Québec, membre de la Corporation Professionnelle des Comptables Généraux Licenciés du Québec, administrateur de la société CFF Ltée, administrateur du Foyer Accueil Boyer Inc., associé Messier, Bourgeois & Cie / Nadeau, Paquet & Cie.



Mme Marcelle B. Trépanier,
Dt. P., Diététique 1950.

Membre de la Corporation Professionnelle des Diététistes du Québec. Professeur CEGEP de Valleyfield. Education des Adultes, Commission scolaire Salaberry. Vice-présidente de l'Association Canadienne des Diététistes. Secrétaire, La Société d'Hygiène et de Médecine Préventive de la Province de Québec.

OÙ VA L'ÉCOLE?

Mathieu Girard *

Depuis une dizaine d'années au Québec, on s'interroge beaucoup sur l'orientation qu'il faut donner à notre système d'éducation. Les réflexions sont d'ordre philosophique, plus souvent sociologique et trop rarement pédagogique.

Les objectifs d'éducation qu'on s'est fixés implicitement ou explicitement en 1960 n'ont pas rencontré, dans la pratique, l'unanimité secrètement souhaitée. Cette difficulté tient principalement au fait que la formulation d'objectifs généraux se fait habituellement en termes si vagues et si abstraits qu'ils apparaissent très éloignés des réalités quotidiennes et qu'ils ne provoquent pas le consensus au niveau des objectifs plus précis et concrets. Malgré ce méritoire et nécessaire effort des années 60, le débat reste ouvert.

Les questions fondamentales continuent de faire l'objet de discussions: l'éducation, c'est quoi? l'école, c'est quoi? quel rôle joue-t-elle? où va l'école?

I - L'ÉDUCATION : UN MOYEN D'APPRENDRE

Les fonctions ou rôles de l'institution qu'est l'école refléteront la conception que l'on se fait de l'éducation. L'unanimité est pratiquement acquise sur le fait que l'éducation est un *moyen d'apprendre* et l'école le lieu de cet apprentissage. Soit. Mais *apprendre quoi?* C'est à ce niveau que les confrontations se précisent, les oppositions se manifestent.

L'éducation a été longtemps conçue

comme un *moyen d'apprendre à gagner sa vie*. Dans cette conception de l'éducation, l'apprentissage est orienté principalement vers la satisfaction des besoins de la société, compte tenu de son développement prévisible. L'étudiant est invité à se *préparer* à jouer un rôle dans la société, à être utile, à être *productif*.

Une autre notion de l'éducation se fait jour, plus orientée vers la satisfaction des besoins de l'être comme personne individuelle que comme producteur social.

Dans ce contexte, l'éducation devient un moyen d'apprendre à être, à vivre, à s'épanouir, à actualiser son potentiel génétique. A partir de cette conception, l'apprentissage est principalement orienté vers la satisfaction des besoins de l'homme en devenir dans toutes les dimensions de sa personnalité.

À première vue, ces deux notions semblent antinomiques. Personne n'a pu concilier, à ma satisfaction, ni théoriquement, ni pratiquement, le paradoxe que constituent les deux réalités suivantes: d'une part, l'insatisfaction d'un individu mal intégré à la société, même s'il a réussi à développer ses potentialités d'ordre personnel ou professionnel et, d'autre part, l'insatisfaction d'un individu qui a payé son adaptation sociale au prix de ses aspirations profondes.

Ce problème est un vieux problème auquel, semble-t-il, il ne soit pas possible d'apporter une solution cartésienne. Historiquement, l'insistance mise sur une conception ou l'autre a varié en fonction de facteurs nombreux et différents.

Personnellement, je ne m'effraie pas de ces alternances, trouvant dans ce mouvement de pendule un phénomène autorégulateur inhérent à tout organisme dynamique qui cherche dans l'opposé à corriger les excès de son premier mouvement.

Dans l'un et l'autre cas, le problème est le même mais formulé avec des biais différents: s'éduquer, c'est choisir un moyen d'être un élément positif dans une société ou tout simplement de développer toutes ses virtualités en postulant que la société y trouvera son compte de toute manière.

L'école que nous connaissons, du moins celle que nous avons construite, dans les années 60, correspond mieux, dans ses objectifs et son organisation, à la première conception de l'éducation. Ceux qui la défendent aujourd'hui sont dits, par leurs adversaires, conservateurs. Ceux qui la contestent, les progressistes, veulent faire éclater l'école dite traditionnelle pour réaliser un objectif d'éducation conçue comme *moyen d'apprendre à être, à vivre*.

Le débat n'est ni théorique, ni académique. Chaque jour, des décisions se prennent, des attitudes se précisent qui transforment la réalité. Les camps s'affrontent, les conflits se multiplient. D'une part, il y a ceux qui s'inquiètent de l'évolution pédagogique — de la dégradation pédagogique; d'autre part, il y a ceux qui critiquent l'immobilisme des responsables de l'éducation, des défenseurs de l'ordre établi. La description est caricaturale, j'en suis conscient, mais elle demeure réelle.

* L'auteur est directeur général du CADRE (Centre d'animation, de développement et de recherche en éducation) Philo '58, Lettres '60.

Pensons aux conflits où s'affrontent les tenants d'un régime pédagogique collégial ajusté aux exigences de l'université ou du marché du travail et ceux qui défendent le droit pour un collège de formuler ses propres objectifs pédagogiques en fonction des besoins du «s'éduquant».

Je ne me propose pas ici de trancher le débat. Je veux tout au plus tenter d'évaluer les chances de succès d'une taxonomie de l'éducation conçue comme un moyen *d'apprendre à être*. Quelles chances une telle conception a-t-elle de transformer le système scolaire? Quelles seraient les conséquences d'une telle modification?

II – DES FAITS

Au Québec, l'éducation est de plus en plus conçue par ses divers agents comme un processus *d'apprentissage* plutôt que comme un système *d'enseignement*. Cette conception gagne chaque jour des adeptes de plus en plus nombreux et il semble inévitable qu'elle continue de se répandre. Cette conviction m'est imposée par une lecture attentive de trois phénomènes actuels.

● **UNE PREMIÈRE INDICATION** nous vient de la popularité dont jouit la notion du «s'éduquant». Elle est devenue à la mode au point que les tenants de cette conception sont qualifiés de progressistes tandis que ceux qui hésitent à s'en faire les défenseurs deviennent des intégristes, des rétrogrades, des conservateurs. À tous les congrès ou colloques auxquels j'ai assisté depuis quelques années, j'ai pu remarquer l'accueil chaleureux qui était fait à ceux qui exposaient des points de vue du style «s'éduquant» et le courage qu'il fallait à ceux qui se présentaient comme les défenseurs d'une pédagogie traditionnelle. Parler de pédagogie en d'autres termes que du «s'éduquant» n'est plus à la mode. Et ce qui n'est plus à la mode se porte difficilement.

Le fait, pour une théorie, d'être à la mode n'infirme ou ne confirme en rien sa validité. Par contre, la popularité n'est pas un facteur de conviction déterminant. Pourquoi cette conception est-elle devenue populaire? Pour des raisons qui tiennent à sa valeur intrinsèque? ou parce qu'il existe un phénomène psychologique connu — la publicité l'utilise quotidiennement — à savoir que le

changement procure à celui qui s'en fait le promoteur une valorisation indéniable?

Comment distinguer la voie de l'avenir remplie de promesses riches? Il a fallu combien de «grateaux» de guitare pour que l'on découvre un Brel qui dépassait — ou prolongeait en l'améliorant — un Trenet?

J'en tiens pour preuve également trois rapports produits au Québec — le rapport Parent, le rapport Rioux et le rapport du Conseil supérieur de l'Éducation 1969-1970 intitulé *L'Activité éducative*. Je note enfin l'intérêt très grand que provoque dans les milieux intellectuels québécois la parution du rapport de l'Unesco intitulé *Apprendre à être*. Je fais trop confiance au lecteur pour lui imposer des citations qui montreraient le lien étroit de pensée entre ces différents rapports et, sous un aspect, leur unanimité autour de la conception du «s'éduquant». Je vous fais aussi grâce des arguments d'autorité que je pourrais aller chercher chez les nombreux auteurs étrangers qui sont le plus à la mode parmi nos pédagogues ou nos penseurs de l'éducation au Québec. Ces faits ne témoignent, avec certitude, que d'une chose: l'acceptation de plus en plus grande dans les milieux de l'éducation, des conceptions pédagogiques qui se basent sur les notions du «s'éduquant» et l'attitude absurde de ceux qui les ignorent. Par contre, ceci ne m'aide en rien à résoudre mon dilemme!

● **LA DEUXIÈME INDICATION** nous est fournie par la réalité pédagogique elle-même. Sur le plan pédagogique, toutes les réformes, toutes les modifications importantes, toutes les corrections de trajectoire du régime pédagogique actuel ne se font que dans un sens: vers une réalisation, une concrétisation du concept du «s'éduquant». Est-ce là l'expression d'une incapacité, pour les pédagogues, de faire preuve de génie inventif et d'imagination créatrice? Ou est-ce la preuve que la pédagogie traditionnelle est stérilisante?

Le régime pédagogique de 1969 disparaît comme un salami: par tranches minces mais jusqu'à la corde. Il en résulte que c'est une conception de l'éducation qui s'inscrit dans les réalisations quotidiennes des institutions. Moins sans doute au niveau officiel qu'au niveau des professeurs et des étudiants, véritables pôles de l'activité éducative.

Les professeurs démontrent-ils un manque de sens professionnel lorsqu'ils affirment que le cheminement de l'élève est plus important que le respect des normes et des programmes? Ne peut-on pas penser plutôt qu'ils expriment intuitivement la conviction profonde que la vérité pédagogique réside justement dans cette démarche personnelle de l'étudiant? Bien des réformes pédagogiques, qui s'inscrivent quotidiennement dans notre réalité pédagogique, ne trouvent pas encore de sanctions officielles parce qu'elles vont à l'encontre des régimes officiels. Que faut-il en penser? Malgré ces faits, mes hésitations demeurent.

● **IL EXISTE ENFIN UNE TROISIÈME INDICATION** de l'avènement, peut-être inévitable, d'une pédagogie organique. Cette indication me semble déterminante. La notion du «s'éduquant» correspond à un niveau de développement d'une société capitaliste qui a atteint l'opulence. La société opulente ne se caractérise pas par l'absence de pauvres en son sein mais par le fait qu'elle permet, ayant répondu d'une façon jugée satisfaisante, pour l'ensemble, aux besoins élémentaires et secondaires, d'assurer la satisfaction de nos besoins non productifs de biens. En d'autres termes, la société opulente est essentiellement une société qui génère le comportement de consommateurs. Être consommateur, c'est être égocentrique, c'est rechercher la satisfaction la plus totale de ses besoins, sans «mauvaise conscience», parce que l'on est convaincu que, *dans l'ensemble*, tout le monde a ce dont il a besoin. Les sociétés grecque et romaine ont connu cet «âge économique», pour reprendre l'expression d'André Piettre¹. La nôtre, me semble-t-il, est à ce stade de son développement. Les sociologues nomment cette époque «la troisième révolution économique» ou encore «la société post-industrielle». Quelles que soient les expressions utilisées, la réalité est la même: notre société, comme jadis en Grèce et à Rome, a les moyens de se payer des citoyens non productifs au sens économique du terme. Et surtout en éducation.

Ceci entraîne une tendance nouvelle à la consommation qui n'est au fond qu'un raffinement de la consommation: l'art de «consommer» l'éducation.

1. PIETTRE, ANDRÉ, *Les trois âges de l'économie*, Paris, Fayard, 1964, 458 pp.

L'attitude du consommateur raffiné en éducation consiste essentiellement à revendiquer le droit de tirer parti, selon ses désirs ou besoins des facilités qui lui sont offertes. Dans certains milieux, on conçoit, aujourd'hui, l'éducation au Québec comme les services de Bell Canada: une fois l'organisation mise en place, l'utilisateur détermine, en fonction de ses besoins propres, pourquoi, comment et quand il se prévaudra du service. Le service n'a plus une raison d'être d'abord sociale, mais devient une possibilité de satisfaction des besoins individuels.

Dans un certain sens, le «s'éduquant» est une sublimation du concept de consommation à toutes les chances de s'imposer parce que notre société en a les moyens économiques, ou croit les avoir, ce qui, sur le plan des décisions collectives, revient au même². Toutes les sociétés opulentes — ou qui croient l'être — peuvent se permettre d'envisager la possibilité d'organiser un système d'éducation centré sur les aspirations de l'individu, sur l'importance de son cheminement personnel, plutôt que sur sa rentabilité dans la société. Les sociétés en voie de développement, qu'elles soient de type socialiste ou non, se doivent d'être des sociétés industrielles. Souvent les motifs n'en sont pas d'ordre idéologique mais conjonctural... Par industriels nous entendons la nécessité de provoquer un désir de production et de fixer au système d'éducation des objectifs qui lui permettent d'atteindre ce but. La situation inverse permet, et c'est heureux, d'envisager la possibilité de construire la cité éducative du rapport Faure.

Ces faits, me semble-t-il, nous incitent à considérer sérieusement les efforts théoriques et concrets visant à populariser la notion du «s'éduquant». Nous invitent-ils, pour autant, à adhérer à ces théories, à résoudre mon dilemme en nous lançant dans la mise en place d'un système qui mettrait l'accent sur cette dimension? Quelles incidences aurait une telle option?

III — L'ÉDUCATION : RESPONSABILITÉ UNIQUE DE L'ÉCOLE ?

L'éducation conçue comme un moyen d'*apprendre à être* nous impose, aujourd'hui, une distinction plus qu'académique entre la notion

d'éducation et la notion d'école. Antérieurement, ces deux notions étaient liées parce que la société confiait à l'école la responsabilité entière de l'éducation. Ce rôle traditionnel de l'école ne correspond pas à la notion du «s'éduquant». Quelle institution scolaire peut revendiquer le monopole de l'apprentissage à la vie, de l'apprentissage à être? Souscrire à la notion du «s'éduquant» c'est reconnaître que l'école est une institution parmi d'autres qui offrent à l'individu des moyens d'atteindre, selon le cheminement qu'il choisit, les limites de sa compétence.

Il faut, dans cette logique et de toute urgence, briser le monopole de l'école comme lieu unique et privilégié de l'éducation. Cette entreprise exigerait les démarches suivantes:

- 1- reconnaître, *dans les faits*, que d'autres voies peuvent permettre à l'individu un cheminement intellectuel, affectif, émotif, sensori-moteur;
- 2- reconnaître que ces autres voies sont souvent mieux adaptées à l'individu, mieux ajustées à ses besoins, donc à son niveau de motivation et, par conséquent, plus formatrices que les situations «artificielles» créées à l'école;
- 3- reconnaître qu'il n'appartient pas à l'école d'évaluer ces autres cheminement et de leur donner une «reconnaissance académique»;
- 4- reconnaître que l'école doit démontrer sa spécificité à l'intérieur de la «cité éducative» autrement que par l'imitation banale des autres institutions éducatives.

Ces quatre propositions contiennent implicitement la condamnation d'une tendance de plus en plus répandue dans les milieux de l'éducation chez ceux qui favorisent la théorie du «s'éduquant». Au dire de ces néo-pédagogues, un voyage — en auto-stop ou autrement — vaut bien un cours de géographie, ou encore, la rédaction d'un poème de son cru remplace adéquatement l'analyse littéraire d'un poème de Verlaine. Je soutiens que l'un ne vaut pas l'autre: ou bien le cours poursuit un objectif qu'un voyage ou la rédaction d'un poème ne vise pas, ou bien le cours est inutile parce que pouvant être remplacé par autre chose.

Ce disant, je n'infirme en rien la

valeur «s'éducative» d'un voyage ou de la rédaction d'un poème. Au contraire, j'affirme que dans ces cas, le cheminement de l'individu sera d'autant plus valable qu'il se collera à une situation réelle — ce que l'école ne peut réaliser — et que les vrais agents d'éducation ne sont pas les professeurs. Reconnaître ce fait, c'est reconnaître que les possibilités d'*apprendre à être* en dehors de l'école ne lui appartiennent pas de droit et qu'il ne lui appartient pas non plus d'évaluer ce que d'autres moyens, en dehors d'elle, permettent comme cheminement éducatif. C'est la spécificité de l'école qui est en cause et tout un renouveau pédagogique qui s'implante actuellement. L'école ne trouvera pas sa spécificité dans la reconstitution de «milieux» qui ne lui sont pas propres et naturels. Si l'école doit se trouver une nouvelle vocation, qu'elle ait la prudence de ne pas satisfaire à un mode passagère qui fera que la génération actuelle des étudiants lui reprochera de les avoir tropés.

Dans le contexte nouveau que nous connaissons, l'école doit redéfinir sa vocation. Cette nouvelle vocation que la perspective de la «cité éducative» lui impose, elle l'aura trouvée quand l'école cessera de jouer à la «glamour» et qu'elle saura répondre à la question suivante: qu'est-ce que l'individu ne peut recevoir *ailleurs* qu'ici? Ceci suppose que l'école aura reconnu la valeur compétitive et essentielle des autres institutions qui composent la société, donc que le monopole en éducation ne lui appartient plus.

IV — L'ÉDUCATION : UNE RESPONSABILITÉ DE L'ÉTAT ?

Le Québec a affirmé hautement en 1960 que l'éducation était une responsabilité de l'État. Cette proclamation signifiait principalement alors une volonté ferme de briser le monopole clérical en éducation. L'entreprise a réussi au point que nous ayons maintenant un monopole de l'État.

La conception de l'éducation comme moyen d'*apprendre à être* doit nous amener à réviser ce qui nous apparaît aujourd'hui comme une évidence et à

2. Je laisse à d'autres la tâche d'expliquer ce paradoxe: les partisans d'une conception du «s'éduquant» sont souvent ceux qui combattent la «société de consommation».

réaffirmer la responsabilité de l'individu face à son éducation. En effet, en logique, si l'on admet que le premier responsable de l'éducation est le «s'éduquant», il faut admettre que le rôle de l'Etat doit se limiter à fournir les conditions favorables à son épanouissement — qui ne se trouvent pas nécessairement à l'intérieur de l'école — et la reconnaissance officielle des cheminements individuels — qui ne sont pas nécessairement académiques. En d'autres termes, l'État a la responsabilité de créer — ou reconnaître — des services éducatifs nombreux et variés possédant chacun leur caractère spécifique mais il ne lui appartient pas de dicter à l'individu un cheminement unique à l'intérieur d'un seul type d'institutions officielles qui tentent désespérément de rattraper la réalité.

Pour ce faire, le ministère de l'Éducation devrait s'efforcer:

1- d'identifier les institutions «extra-scolaires» qui offrent cette dimension du «s'éduquant»;

2- de développer chez les responsables de ces institutions ou services une

conscience aiguë de leur rôle d'agent éducateur;

3- de permettre un autre type d'*accréditation* des activités éducatives que celles qui passent par la voie *académique*.

À première vue, une telle perspective pourra paraître romantique voire même utopique. L'est-elle vraiment?

Si on essayait d'établir scientifiquement l'*impact éducatif* des mass media, de la publicité, du cinéma, des entreprises sur la façon d'être ou d'agir des individus, ne serions-nous pas portés — réflexe d'éducateur! — à faire relever ces institutions du ministère de l'Éducation? Ne sommes-nous pas près du concept global de la «société éducative» qui va s'imposer comme la conséquence logique d'une pédagogie centrée sur le «s'éduquant» responsable de son éducation?

CONCLUSION

Où va l'école? la question reste entière. Mais certaines coordonnées se précisent. Dans ces rapports

sérieux, fort lus, fort commentés, assumés, endossés par un grand nombre d'éducateurs, s'affirme une conception de l'éducation qui met davantage l'accent sur l'épanouissement de l'individu et son cheminement que sur l'organisation d'une formation collective orientée vers la satisfaction des besoins de la société. En même temps et quotidiennement, des décisions se prennent qui transforment en profondeur toute la vie pédagogique des écoles. L'apprentissage ne se réalise plus à l'intérieur de la seule institution scolaire: c'est toute la société qui devient éducative. L'école perd un monopole qu'on lui reconnaissait d'ailleurs un peu trop facilement. Elle doit prendre conscience de son caractère relatif et définir de façon plus rigoureuse sa spécificité. Mais jusqu'où cela l'entraînera-t-elle? Dans quelle mesure par ailleurs faudra-t-il modifier le rôle, le style d'intervention, les services de l'État en matière d'éducation? Il n'est pas facile de répondre à ces interrogations.

Elles sont inscrites en filigrane de tous nos débats. À l'heure des options, il conviendrait de mesurer les implications concrètes de nos convictions et par suite de donner une forme opérationnelle à nos choix.

ACTIVITÉS - VOYAGES POUR LES MEMBRES DE L'ASSOCIATION

DEUX SEMAINES DE SOLEIL AU VÉNÉZUÉLA

Premier départ
17 janvier

Deuxième départ
21 février

4 jours à Caracas

Vous visiterez la moderne capitale du Vénézuéla tout en profitant du soleil autour de la grande piscine et des Jardins du Tamanaco Intercontinental.

6 jours à Cumana

Nous avons choisi un petit hôtel fort sympathique directement sur une plage de plusieurs milles de sable blanc.

4 jours à Puerto La Cruz

Vous séjournerez au luxueux Melia Puerto La Cruz. L'un des derniers fleurons de la chaîne Melia.

Un dépliant avec l'itinéraire détaillé et le prix sera disponible sous peu. — Des soirées d'information avec films et diapositives vous montrant chacun des hôtels en détails seront organisées en novembre.

Amérique du Sud — 12-27 mars
Pérou - Argentine - Brésil

Aussi en préparation

Égypte — 6 au 20 mai
La vallée des Pharaons

L'organisation technique de ces voyages a été confiée à



Depuis 1962

AGENCE DE VOYAGES
BOISLARD

2095, rue GIROUARD,
SAINT-HYACINTHE

774-6436 — 467-7984

le nom de la femme mariée

Louise Mailhot

Bien des choses ont changé au Québec depuis 1866 et bien des revisions ont modifié notre code civil. En 1951, l'article 56a) était ajouté et il stipule:

Art. 56a) C.C.: "Les nom et prénoms donnés à une personne dans son acte de naissance, ou qui sont réputés être ses véritables nom et prénoms d'après la loi ou l'usage du lieu de sa naissance, ne peuvent être changés que par une loi de la Législature et ses droits civils ne peuvent être exercés que sous ce nom et sous l'un ou plusieurs de ces prénoms, à moins qu'ils n'aient été ainsi changés."

L'on s'interroge de plus en plus fréquemment sur le droit de la femme qui se marie de continuer à porter son nom de naissance. La réponse est simple et claire: ce droit est incontestable. Le code civil indique même que les droits d'une personne ne peuvent être exercés que sous son nom patronymique.

Ainsi, le fait, pour une femme, de prendre le nom patronymique de son mari lors du mariage, n'est que pure coutume. Il est simplement dans l'usage de prendre le nom de l'époux. Cette tradition s'est développée dans le but de démontrer

l'unicité de l'entité familiale et aussi parce que les femmes désiraient indiquer clairement leur état de femme mariée. Il n'existe cependant aucun texte de loi formel obligeant la femme qui se marie à changer de nom patronymique en prenant celui de son mari. Bien plus, l'on s'interroge sur le droit de l'épouse d'acquérir le nom de son époux ou le droit de l'utiliser. Les auteurs sur la question l'affirment à cause d'une coutume si ancienne qu'elle équivaut à une loi.

Cependant, à cause de l'amendement au code civil de 1951, la femme, lorsqu'elle exerce ses droits civils, doit utiliser son propre nom de naissance et non celui de son mari.

La femme qui devient veuve ou qui se sépare ou divorce et qui, durant le mariage, a porté le nom de son époux peut-elle « reprendre » son nom de jeune fille dans sa vie sociale? Oui.

La femme exerce tous ses droits civils sous ses propres nom et prénoms. C'est donc que l'épouse qui, par tradition, a décidé de porter socialement le nom de son mari peut toujours décider de cesser de porter ce nom et utiliser seulement son nom propre et ce même durant le mariage pourvu

que ce ne soit pas fait à des fins frauduleuses.

CONCLUSION

Le nom et les prénoms qui apparaissent à l'acte de naissance sont ceux qu'une personne conserve toute sa vie devant la loi et qu'elle utilise pour signer tout document officiel, acte notarié, etc.

La femme qui se marie, n'est pas obligée, sauf en respectant la tradition populaire, de prendre le nom de son mari. D'ailleurs, pour exercer certaines professions, tel que le notariat, la femme mariée ne peut utiliser que son nom de naissance, le législateur appliquant ainsi strictement l'article 56a) du code civil en ajoutant un texte précis dans la loi du Notariat (S.Q. 1964 chap. 248) pour imposer cette obligation et mettre de côté la coutume.

Si la femme en se mariant a pris le nom de son mari et qu'advenant divorce, viduité, séparation ou autre motif, elle désire utiliser son nom patronymique propre, elle peut le faire.

Elle ne fait qu'exercer un droit qu'elle n'a jamais perdu.

à quoi ressemblera l'avenir électrique du Québec?

Par Guy Hévey.

Illustrations: direction Planification, direction générale Génie.

Les résultats obtenus grâce à la prévision et à la planification à long terme (dont Hydro-Pressé illustre les méthodes dans son dernier numéro) nous permettent de faire le point sur ce que sera probablement l'avenir électrique du Québec, d'ici l'an 2000, des points de vue de l'évolution de la demande, de la production et du transport.

Ils nous poussent même à aller beaucoup plus loin et à nous poser cette question fondamentale: surmontera-t-on la « crise de l'énergie »?

Il est d'abord intéressant de noter qu'au Québec, de 1954 à 1973, les ventes d'énergie souscrite de l'Hydro-Québec ont augmenté selon un taux annuel moyen de 7.4%. Actuellement, le mouvement est en légère accélération à 7.7%, les hypothèses faible et forte se situant respectivement à 7.4% et à 8.4%.

D'ici l'an 2000, les capacités de production disponibles pour le Québec passeront de 18 000 mégawatts, en 1975, à 34 000 MW en 1985, puis à quelque 90 000 MW au tournant du siècle (les hypothèses faible et forte s'arrêtant cette fois à 85 000 et 100 000 MW).

L'Hydro-Québec devra supporter seule presque tout cet accroissement de la demande, puisque sa part du marché électrique au Québec atteindra 89% en 1988,

alors qu'elle n'était que de 66% en 1958 et de 77% en 1972.

Par ailleurs, la part relative des grands secteurs du marché de l'électricité est la suivante, en 1975: 28.6% pour le domestique et l'agricole, 67.2% pour le général et l'industriel et 4.2% pour les autres secteurs. Elles passeront respectivement à 35%, 63.2% et 1.8% en 1989.

Parmi les raisons les plus importantes pour justifier cette augmentation de la demande dans le secteur domestique-agricole, on peut citer les suivantes: augmentation d'activité du secteur tertiaire (transport, loisirs, communications, éducation, commerce, santé), résidences secondaires plus nombreuses, établissement plus hâtif des enfants d'âge majeur, tendance grandissante à habiter de préférence dans les appartements, choix de plus en plus prononcé en faveur du système de chauffage électrique, augmentation des appareils électro-ménagers (chauffe-eau, cuisinières, machines à laver automatiques, téléviseurs), apparition de nouveaux appareils électriques, urbanisation croissante, automatisation des fermes, lutte à la pollution (l'électricité fournissant l'énergie nécessaire aux usines de traitement des eaux usées, aux futurs complexes de recyclage de divers contaminants, aux laboratoires de recherche).

LA PRODUCTION

Pour satisfaire en tout temps cette demande croissante d'élec-

tricité, de nouveaux équipements de production seront nécessaires d'ici l'an 2000.

Avant 1980, Churchill Falls (5 225 MW), Manic 3 (1 183 MW), Outardes 2 (454 MW), Gentilly 2 (637 MW) et quelques turbines à gaz (pour la pointe) devraient suffire à satisfaire la demande, au fur et à mesure que ces centrales entreront en opération et s'ajouteront aux équipements déjà existants. Puis, de 1980 à 1985, la rivière La Grande à elle seule (10 020 MW) viendra combler les besoins nouveaux. Enfin, des études en vue d'établir un programme d'équipement pour les années postérieures à 1985 sont en cours: il est fort probable qu'il faudra alors se lancer résolument dans le nucléaire.

Or le nucléaire pose des problèmes particuliers: expertise, uranium enrichi (dans le cas du procédé américain), eau lourde (dans le cas du procédé CANDU). Ces problèmes devront être résolus à l'avance, si possible, et au fur et à mesure que l'on s'engagera plus résolument dans cette voie. En 1985, les proportions de l'ensemble du réseau de production de l'Hydro-Québec seront les suivantes: 93% hydraulique, 4% thermique traditionnel et 3% nucléaire. Dès lors commencera progressivement l'entrée dans l'ère nucléaire et la sortie de l'ère hydraulique. Un « programme mixte » (mélange du nucléaire avec l'hydraulique) assurera la transition entre ces deux ères.

Le Québec, en fait, peut s'estimer heureux de compter à lui seul près de 53% du potentiel hydro-électrique du Canada tout entier (soit 50 000 MW, avec un facteur de charge de 80%). Cet avantage lui permettra d'attendre « plus à l'aise » que les techniques du nucléaire soient encore plus à point avant de s'y engager à fond. Ce qui sera toutefois inévitable du fait que les derniers gros projets hydro-électriques possibles, après la Baie James, se trouvent en des endroits très éloignés des grands centres urbains et que les coûts d'exploitation, de ce fait, pourraient s'avérer prohibitifs dans certains cas.

LE TRANSPORT

Pour transporter toute cette énergie électrique nouvelle, il faut de plus penser à aménager de nouvelles lignes. Et c'est déjà fait en bonne partie.

Après 10 ans d'expérience avec le 735 kV à compensation « shunt » dynamique, l'Hydro-Québec en est venue à la conclusion que, d'ici l'an 2000, ce système particulier lui offrira les meilleurs avantages: économies, meilleure répartition des investissements, supports de tension sûrs et automatisables à un haut degré, fiabilité, possibilité d'adaptation aux développements futurs.

Alors, dans un effort de standardisation de son réseau de transport, elle utilise de plus en plus cette haute tension pour les nouveaux réseaux de transport du Québec, tels ceux qui relieront la Baie James à Montréal et qui couvriront de 700 à 1 400 kilomètres de distance.

« Il y a 10 ans, explique Raymond Fournier, directeur adjoint de la direction Planification, direction générale Génie, nous nous servions de quinze tensions différentes. Nous avons alors décidé de réduire ce nombre à quatre, soit aux tensions à 735, 315 (ou 230, selon les régions), 120 et 25 kV, lesquelles impliquent seulement trois transformations. En même temps, ce système est très bon pour l'environnement, puisque plus les lignes sont à haute tension, moins elles sont nombreuses ».

Mais en se rapprochant de l'an 2000, on devra songer à des tensions plus élevées encore, de l'ordre de 1 100 à 1 500 kV, même si le 735 kV suffira jusque là. On n'arrête pas le progrès.

SURMONTERA-T-ON LA « CRISE DE L'ÉNERGIE » ?

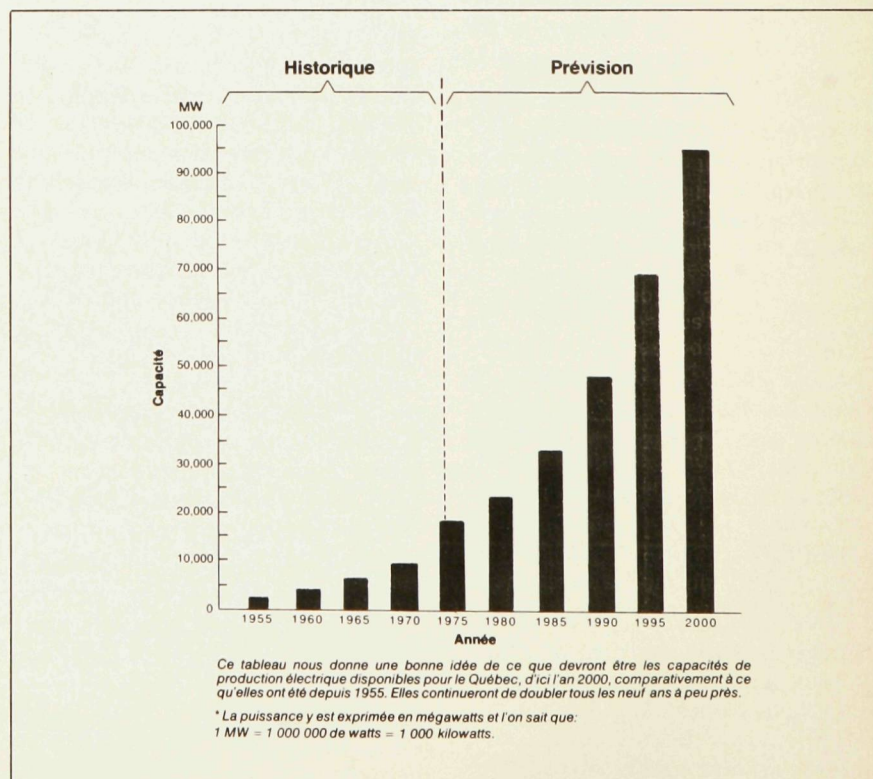
Aujourd'hui, les prix des combustibles fossiles (pétrole, charbon, gaz), atteignent un niveau inquiétant. D'ici 15 ou 20 ans, ils pourraient devenir prohibitifs, du fait de la rareté des matières premières. L'Hydro-Québec songe donc très peu aux centrales thermiques traditionnelles pour assurer son avenir et celui des Québécois.

Les centrales nucléaires, par contre, bénéficieront bientôt de nouveaux développements qui accroîtront substantiellement leur productivité. Ainsi, après 1990, au Québec, il est probable que quantité de nouveaux réacteurs nucléaires seront du type surrégénérateur.

La surrégénération, en fait, provient de la transformation (par absorption d'un neutron) de l'uranium-238 (qui constitue 99.3% de

l'uranium naturel) en plutonium-239, lequel est fissile et peut donc être utilisé comme combustible pour la fission nucléaire au même titre que l'uranium-235 (beaucoup plus rare, puisqu'il ne constitue que 0.7% de l'uranium naturel). Le réacteur à neutrons rapides permet alors, après un certain temps, de fabriquer du plutonium-239 en quantités supérieures à celles qu'il consomme (à condition, bien sûr, qu'on continue de l'alimenter en uranium-238), d'où son nom de « surrégénérateur ». Et on pense pouvoir obtenir des résultats similaires par la transformation du thorium-232 (qu'on trouve en grande quantité dans la nature) en uranium-233 (fissile et utilisable dans les surrégénérateurs).

L'électricité hydraulique, elle, s'est déjà révélée plus avantageuse qu'on ne le croyait au début des années 60, car, si elle demande d'importantes immobilisations initiales, elle utilise par contre une source d'énergie gratuite et renouvelable qui la met à l'abri des circonstances politiques et économiques. Compte tenu de ces données, le Québec pourrait vraisemblablement aménager une grande



partie de son potentiel hydro-électrique d'ici la fin du siècle.

D'autres sources d'énergie électrique, plus nouvelles celles-là, sont actuellement à l'étude à l'Institut de recherche de l'Hydro-Québec (IREQ), parmi lesquelles on peut mentionner: l'énergie géothermique (qui utilise la vapeur terrestre), des projets d'usines marémotrices (on pense que les marées de la Baie d'Ungava, par exemple, pourraient permettre de produire de l'énergie éolienne (les vents sont particulièrement forts, continus et fréquents aux Îles-de-la-Madeleine, tandis qu'il est possible d'y creuser des dômes de sel qui pourraient ensuite servir à stocker de l'énergie lors des grands vents), l'usage de piles à combustible.

Mais de toutes les nouvelles sources d'énergie envisagées par les chercheurs de l'IREQ, c'est certes la fusion nucléaire qui offre les plus grandes possibilités, même si elle ne sera probablement pas disponible avant 20 ou 30 ans.

Là, il ne s'agit plus de la vision d'un noyau atomique par fission, comme c'est le cas dans les centrales nucléaires actuelles, mais bien de la fusion de plusieurs noyaux. Ce phénomène, qui se déroule au sein du soleil, a été reproduit en laboratoire, mais pour des périodes bien trop brèves, jusqu'ici, pour qu'il puisse présenter quelque utilité pratique.

Le jour où les chercheurs auront réussi à domestiquer cette nouvelle forme d'énergie, cependant, l'homme n'aura plus à se soucier de l'épuisement progressif des ressources énergétiques.

La principale source du combustible nucléaire utilisé au cours du processus de fusion est, en effet, un isotope lourd de l'hydrogène, le deutérium, contenu dans l'eau de mer. Or l'énergie totale fournie par la fusion de ces noyaux de deutérium correspondrait à celle que représenterait un volume de mazout égal à 500 fois celui des eaux de l'Océan

Pacifique. La fusion contrôlée devrait dès lors permettre de répondre à la demande énergétique du monde entier pendant des milliers d'années.

La «crise de l'énergie» ne perd donc rien pour attendre...

CONCLUSION

Dans l'ensemble, les efforts de prévision, de planification ou de recherche auxquels s'astreint l'Hydro-Québec, concernant le Québec électrique de 1980, 1985, 1990, 1995 ou même de l'an 2000, constituent un reflet du dynamisme futur de la société québécoise, prise globalement.

Ils nous ont permis de découvrir qu'une entreprise comme l'Hydro-Québec se doit de tenir compte des nombreux facteurs humains qui composent son mandat, tant dans l'avenir que dans le présent.

Cette préoccupation se manifeste tout particulièrement, actuellement, par un souci accru pour l'environnement. Par exemple, dans les années à venir, le modèle mathématique Capri sera éventuellement élargi pour englober les effets des projets sur l'environnement, en autant que l'on pourra quantifier ces effets.

Mais il y a des changements dans le temps qu'on ne peut pas «prévoir», comme tel. On peut simplement les «sentir». Et c'est ce que nous laissons entendre Raymond Fournier, directeur adjoint de la direction Planification (direction générale Génie), dans cette opinion: «Il se pourrait, avance-t-il, que nos prévisions de la demande électrique soient trop faibles, parce qu'à l'heure actuelle 20% seulement de l'énergie consommée au Québec l'est sous forme d'électricité et parce que l'on suppose que ce pourcentage se maintiendra à l'avenir».

«Les combustibles fossiles, d'ici 10-15 ans, vont se faire ou trop rares, ou trop chers, ou les deux à la fois, fort probablement. Aussi je crois que même si la consommation énergétique globale du Québec augmentait peu d'ici là, la demande d'électricité pour-

rait quand même augmenter considérablement du fait qu'une partie de ceux qui consomment actuellement du charbon, de l'huile ou du gaz risquent de se tourner vers l'électricité comme source d'énergie».

Cette éventualité, il n'est pas possible à l'heure actuelle de la prévoir avec certitude. Pour la «voir venir», il faut plutôt se fier au flair, à l'intuition et à l'expérience de ceux dont c'est le métier, à l'Hydro-Québec, de penser l'avenir électrique du Québec, des Québécois et de l'entreprise.

Or des experts ont déjà déterminé que jusqu'à 70% du marché énergétique actuel, au Québec, pourrait théoriquement faire appel à l'électricité.

Entre le 20% que peut fournir l'Hydro-Québec et le 70% qu'on pourrait attendre d'elle, il y a donc effectivement une marge très forte.

BIBLIOGRAPHIE SOMMAIRE DES DEUX ARTICLES

Raymond Fournier: *Planification à long terme des réseaux électriques*, Hydro-Québec, avril 1975, 18 pages.

Jacques Fontaine: *Prévision de la demande, 1974-75 à 1988-89*, Hydro-Québec, septembre 1974, 95 pages.

Guy Boissé, René Leclerc et Jean Monette: *Le modèle pour le choix des programmes d'équipement de production*, Hydro-Québec, février 1975, 36 pages.

Firmin Lentacker: *La révolution énergétique de notre temps*, Paris, Armand Colin, 1969, 96 pages.

Information-Cadres, dossiers 3, 7, 9, 10 et 11.

Dossiers d'Hydro-Press: *Production et stockage de l'énergie dans l'avenir (1 et 2)*, fin avril 1974 (pages 7 à 10) et mi-mai 1974 (pages 7 à 10).

(Reproduit d'Hydro-Press, juillet 1975.)

refonte des règlements des diplômés de l'Université de Montréal

• statuts

Règlement no 1 :

RÈGLEMENT GÉNÉRAL

DÉFINITIONS

1.01

Aux fins du présent règlement, les mots «association», «conseil», «exécutif», «facultés», «écoles», «diplômé» et «professeurs» sont définis comme suit:

- a) Le mot «association» désigne «Les diplômés de l'Université de Montréal»
- b) Le mot «conseil» désigne le Conseil d'administration de l'Association.
- c) Le mot «exécutif» désigne le Comité exécutif du Conseil d'administration.
- d) Les mots «facultés» et «écoles» désignent les facultés de l'Université de Montréal, les écoles affiliées ou annexées à l'Université de Montréal, les spécialités relevant de ces facultés, écoles affiliées ou annexées et reconnues par le Conseil de l'Association.
- e) Le mot «diplômé» désigne l'ancien étudiant d'une faculté ou école à qui, après études faites dans telle faculté ou école, l'Université de Montréal a décerné un baccalauréat, une licence, une maîtrise, un diplôme d'études supérieures ou un doctorat. Il désigne aussi les diplômés de l'École d'Architecture de Montréal ou de l'ancienne section d'Architecture de l'École des Beaux-Arts de Montréal ainsi que tous les anciens étudiants de l'ancienne section de Montréal de l'Université Laval de Québec à qui cette dernière a décerné l'un des diplômes mentionnés ci-dessus.
- f) Le mot «professeur» désigne les membres du personnel académique ou enseignant des facultés ou écoles.

MEMBRES

1.02

Les membres de l'Association sont de trois catégories:

- a) Les membres titulaires;
- b) Les membres adhérents;
- c) Les membres honoraires.

1.03

Membres titulaires: Les membres titulaires sont les diplômés au sens du présent règlement.

1.04

Membres adhérents: Peuvent être admis à titre de membres adhérents, soit individuellement, soit collectivement, par résolution du Conseil:

- a) Les professeurs non diplômés au sens du présent règlement, en fonction ou à la retraite;
- b) Les anciens étudiants qui pendant au moins une année académique ont poursuivi des études ou des recherches dans l'une des facultés ou écoles.

1.05

Membres honoraires: Peuvent être faits membres honoraires par résolution à cet effet du Conseil, adopté par les deux tiers des membres présents à toute assemblée:

- a) Le détenteur d'un diplôme honorifique à lui décerné par l'Université de Montréal.
- b) Toute personne à la discrétion du Conseil vu l'intérêt qu'elle porte aux questions universitaires ou éducatives.

Nonobstant ce qui précède, toute décision du Conseil prise par l'application du présent article, n'a d'effet que sur acceptation écrite de la personne ainsi déclarée membre honoraire.

Un membre honoraire peut à la fois être membre titulaire ou adhérent mais il n'a en sa seule qualité de membre honoraire aucun droit de vote à l'assemblée générale et ne peut être élu au poste d'administrateur quoiqu'il puisse prendre part aux délibérations de toute assemblée des membres.

1.06

Démission: Tout membre peut se retirer de l'Association en faisant connaître par avis écrit sa démission au président, au secrétaire, ou au Conseil: à moins de stipulation contraire dans ledit avis, telle démission prend effet du jour de sa réception.

Le membre démissionnaire, à compter de l'entrée en vigueur de sa démission n'est assujéti à aucune des obligations et ne peut bénéficier d'aucun des privilèges attachés à la qualité de membre de l'Association.

1.07

Réintégration: Il peut réintégrer les cadres de l'Association en donnant un avis écrit à cet effet au Conseil, au président ou au secrétaire, qui doivent communiquer tel avis au Conseil dans un délai raisonnable.

CONSEIL D'ADMINISTRATION ET COMITÉ EXÉCUTIF COMMISSIONS ET COMITÉS

1.08

Les affaires de l'Association sont administrées et dirigées par un Conseil d'administration et un Comité exécutif dont les membres doivent être membres titulaires de l'Association.

1.09

Le Conseil d'administration peut former des commissions dirigées par un membre de l'exécutif ou du Conseil pour exécuter et coordonner les activités de l'Association.

1.10

Le Conseil d'administration doit former les comités prévus aux présents règlements; il peut aussi former tout autre comité qu'il juge utile.

FONCTIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

1.11

Le Conseil d'administration a la direction générale des affaires de l'Association; il décide de toute question se rapportant aux biens de l'Association, autorise les dépenses à encourir, détermine la procédure, les modalités, la façon et tous les autres détails de mise en nomination et d'élection des représentants des membres titulaires diplômés des facultés ou écoles au Conseil, et en général exerce tous les droits et pouvoirs de l'Association, le tout sous réserve des dispositions à ce contraire du présent règlement.

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

1.12

Le Conseil d'administration est composé:

a) de douze (12) membres élus le dernier mercredi de mai de chaque année, au cours d'une assemblée générale spéciale des membres tenue pour fins d'élection, laquelle n'est pas tenue si les candidats sont tous élus par acclamation. Les membres du Conseil entrent en fonction le premier jour de juillet de chaque année.

b) du président sortant lequel est automatiquement membre du Conseil.

c) d'un délégué du Conseil d'administration de l'Université de Montréal et nommé par celui-ci.

Le Conseil d'administration ne peut compter plus de trois (3) membres de la même faculté ou école.

1.13

Le mandat d'un membre du Conseil est de deux ans et est renouvelable.

ASSEMBLÉE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

1.14

Les assemblées du Conseil d'administration sont tenues aussi souvent qu'il est jugé nécessaire. Ces

assemblées sont convoquées par le secrétaire au moyen d'un avis envoyé à tous les membres du Conseil, à l'adresse inscrite sur la liste de ces membres, et déposé à la poste au moins trois (3) jours avant la date fixée pour l'assemblée. Cet avis doit mentionner l'endroit, la date et l'heure de l'assemblée et contenir l'ordre du jour.

Le quorum à toute assemblée du Conseil est de cinq administrateurs. Tous les administrateurs ont droit de vote et au cas de partage égal des votes, le président de l'Association a droit, en plus de son vote comme administrateur, à une voix prépondérante.

FONCTIONS DU COMITÉ EXÉCUTIF

1.15

Le Comité exécutif a pour devoir et fonction d'assurer l'exécution des décisions apportées par le Conseil d'administration. En outre, il peut prendre au nom du Conseil toutes décisions de caractère purement administratif et peut, dans les cas d'urgence, adopter toute autre décision qui lui paraît opportun d'adopter pourvu que ce ne soit pas relativement à une matière qui relève exclusivement de la compétence du Conseil. Le Comité exécutif fait rapport de ses activités à chaque assemblée du Conseil.

COMPOSITION DU COMITÉ EXÉCUTIF

1.16

Le président, le premier vice-président, le deuxième vice-président, le secrétaire, le trésorier et le président sortant forment le Comité exécutif de l'Association.

1.17

Ils sont choisis par et parmi les administrateurs lors d'une assemblée du Conseil tenue dans les quinze (15) premiers jours de juillet.

1.18

Le président, le premier vice-président et le trésorier doivent être domiciliés dans un rayon de 100 kilomètres de l'Université de Montréal.

1.19

Pour être élu président, un membre du Conseil doit avoir été un membre de l'exécutif pendant au moins un an.

PRÉSIDENT

1.20

Le président fait partie de toute commission et de tout comité constitué par le Conseil. Il ordonne la convocation des réunions du Conseil et de l'exécutif et il en préside les séances. Il veille de plus à l'exécution des décisions qui y sont prises. Il préside les assemblées générales et fait rapport à l'assemblée générale annuelle des activités de l'année écoulée.

VICE-PRÉSIDENTS

1.21

En cas d'absence ou d'incapacité d'agir du président, ses charges, fonctions et pouvoirs sont exercés par le premier vice-président, ou à défaut par le second vice-président, ou à défaut par un membre du Conseil désigné par le Comité exécutif ou le Conseil.

SECRÉTAIRE

1.22

Le secrétaire agit comme secrétaire à toutes les assemblées et en dresse le procès-verbal. Il dresse et maintient à jour une liste des facultés et écoles mentionnées à l'article 1.01, une liste des membres de l'Association, du Conseil, du Comité exécutif, des commissions et comités. Il a charge de la correspondance et il a la garde des livres, documents et archives de l'Association et ne peut s'en départir que sur autorisation du Conseil.

TRÉSORIER

1.23

Le trésorier a charge des finances de l'Association, de la comptabilité ainsi que des affaires de banque.

ASSEMBLÉES DU COMITÉ EXÉCUTIF

1.24

Les assemblées du Comité exécutif sont tenues sur convocation verbale de 24 heures. Le quorum à ces assemblées est de 3 membres.

VACANCES

1.25

Le Conseil peut démettre de ses fonctions tout membre du Conseil qui s'absente, sans raison acceptée par le Conseil, de trois assemblées

consécutives. Il en est de même pour tout membre de l'exécutif absent de trois assemblées de ce Comité.

1.26

Toute vacance au Conseil et au Comité exécutif est remplie par le Conseil.

1.27

Tout administrateur peut démissionner de sa charge en donnant un avis écrit au Conseil. Telle démission prend effet à compter du jour qui y est mentionné ou à défaut de telle mention, à la date fixée par le Conseil. Le secrétaire doit aviser le Conseil de telle démission aussitôt que possible et le Conseil procède alors à remplir la vacance créée par telle démission.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

1.28

L'assemblée générale annuelle des membres a lieu au cours du mois d'octobre.

Le secrétaire convoque cette assemblée au moyen d'un avis donné par lettre ou publié dans le bulletin d'information et adressé aux membres dont les noms et adresses figurent sur les listes de l'Association. Cet avis doit être déposé à la poste au moins dix (10) jours avant la date fixée pour l'assemblée. Cet avis doit mentionner l'endroit, la date et l'heure de l'assemblée.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE SPÉCIALE

1.29

Le président, un des vice-présidents, deux membres du Conseil ou cinquante membres titulaires peuvent requérir le secrétaire de convoquer une assemblée générale spéciale des membres. L'avis de convocation d'une assemblée générale spéciale doit mentionner le ou les objets pour lesquels elle est convoquée et doit être déposé à la poste au moins dix jours avant la date fixée pour l'assemblée.

1.30

L'assemblée générale annuelle peut aussi être une assemblée générale spéciale.

VOTE AUX ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

1.31

Dans toute assemblée générale, seuls

les membres titulaires ont droit de vote et, au cas d'égalité des voix, le président a vote prépondérant.

QUORUM AUX ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

1.32

Le quorum à toute assemblée générale est de 25 membres titulaires.

DISPOSITIONS FINANCIÈRES

1.33

Exercice financier: L'exercice financier est déterminé par résolution du Conseil.

1.34

Signatures: Tous chèques, billets, traites, lettres de change, connaissements, endossements et autres effets de commerce, contrats, actes et documents requérant la signature de l'Association seront signés par deux des personnes autorisées à cette fin par le Conseil et conformément aux directives qu'il émet. Tous les documents ainsi signés seront une preuve que leur signature était requise par l'Association, sans qu'il soit besoin d'aucune autre preuve.

1.35

Cotisations: Le Conseil fixe chaque année le montant et les modalités de paiement de la cotisation annuelle exigible des membres, de même que de toute cotisation spéciale dont les circonstances exigent l'imposition.

1.36

Vérificateurs: Le ou les vérificateurs sont nommés chaque année à l'assemblée générale annuelle, ou à défaut, par le Conseil. Ils examinent les comptes et la comptabilité de l'Association, de tout comité, vérifient le bilan annuel et l'état des revenus et dépenses de l'Association et de ses comités et font rapport au Conseil qui soumet ensuite ce rapport aux membres réunis en assemblée générale annuelle.

1.37

Bulletin: L'Association publie un bulletin d'information suivant les modalités fixées par le Conseil.

MODIFICATION, ABROGATION ET ADOPTION DE RÈGLEMENTS

1.38

Le Conseil d'administration peut

modifier ou abroger le présent règlement, l'adopter de nouveau ou en adopter d'autres, et toute telle modification, abrogation ou adoption entre en vigueur suivant les conditions prévues par la loi.

Le 8 août 1975

assemblée générale annuelle

**Le lundi
20 octobre 1975
18 heures précises**

Conformément aux règlements de l'Association, tous les diplômés de l'Université de Montréal sont invités au Secrétariat, 2910, boulevard Edouard-Montpetit, suite 3, Montréal Québec. H3T 1J7

ORDRE DU JOUR

- Rapport du président
- Rapport financier 1974-75
- Présentation du programme de l'année et
- Refonte des statuts

**Le Président
Paul-André Tétreault**

**Le Secrétaire
Gérard Ducharme**